

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

1. Comité et association

Durant l'année 2018, nous avons tenu trois séances du comité, à Berne et à Zurich, et deux assemblées des déléguées (DV), à Genève et à Saint-Gall. À voir le grand nombre de membres ayant répondu à l'appel, il semble bien que la décision de nous retrouver à tour de rôle dans diverses régions du pays ait porté ses fruits.

Nos sujets de préoccupation durant l'année 2018 :

- Finances
- Manque de ressources, et par conséquent difficulté à approfondir certains sujets importants
- Création du secrétariat et sa mise sur orbite
- Convention d'Istanbul et collaboration avec le réseau des ONG
- Droit de porter des armes et violence conjugale, travail de lobby à l'Assemblée fédérale
- Stratégie de la DAO
- Rapport destiné à l'OFAS sur la protection des enfants dans les maisons d'accueil
- Activités sur le plan international, telles que WAVE, grève des femmes en Espagne, Grevio, etc.

Pour le comité, l'événement marquant de l'année est certainement l'engagement de GZ, qui officie depuis juin 2018 en tant que secrétaire générale de la DAO. Avec son taux d'occupation de 30%, ce qui n'est vraiment pas de trop, elle réussit pourtant à décharger sensiblement le comité. Nous aurons ainsi davantage de temps à l'avenir pour plancher sur certains thèmes essentiels et nous consacrer aux démarches à entreprendre sur le plan politique.

2. Réseautage et collaboration

Le 6 février 2018, nous avons participé à une rencontre organisée par le BFE et le DFAE afin de préparer la 62^{ème} session de la *Commission on the Status of Women* (CSW) à New York, dédiée au thème suivant : «*Challenges and opportunities in achieving gender equality and the empowerment of rural women and girls*» et aussi à l'évaluation de l'application des «*Agreed conclusions of the 47th session*». La DAO y a présenté les points suivants : l'application de la Convention d'Istanbul en Suisse, le droit des femmes et jeunes filles à un accès immédiat à l'aide (sécurité : police / santé : hôpitaux avec maternité, aide psychologique).

Le 30 août 2018, la DAO a participé à la rencontre annuelle des présidentes et présidents des organisations faîtières de la promotion de l'égalité en Suisse (*Arbeitstreffen der Präsidentinnnen und Präsidenten der Frauen,- Männer – und Gleichstellungsdachorganisationen der Schweiz*), à Berne. Lors de cette rencontre annuelle, les différentes organisations présentent leurs activités. La DAO y a exposé les points suivants :

- manque de ressources financières pour les activités nationales de la DAO
- problématique du financement des maisons d'accueil en Suisse (importance de différencier, dans le discours politique, entre les hébergements d'urgence et les hébergements sécurisés spécialisés pour les femmes et leurs enfants victimes de violence domestique)
- engagement de la DAO pour inclure, dans la discussion politique sur la révision des



directives de protection contre les armes, la problématique des violences domestiques engagement de la DAO dans le processus d'application de la Convention d'Istanbul en Suisse.

Le 4 septembre 2018, la DAO a participé à la rencontre nationale de la *Conférence suisse* contre la violence domestique, dont le sujet était «la prise en charge des auteur-e-s de violences domestiques». Nous avons pu, dans le cadre de la table ronde, présenter les besoins des maisons d'accueil concernant le travail avec les auteurs de violence.

3. Convention d'Istanbul

Après avoir été approuvée par le Conseil fédéral et le Parlement, la Convention d'Istanbul est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018, pour toute la Suisse. Le comité et l'assemblée des déléguées de la DAO se sont beaucoup investis ces dernières années pour que ladite Convention soit signée. Elle engage désormais nos élites à prendre des mesures à grande échelle contre la violence et pour l'égalité des genres.

Depuis avril 2018, les efforts se concentrent sur la mise en œuvre concrète des éléments que préconise la Convention, ainsi que leur ajustement à notre pays. Comme le texte exige expressément que les ONG (organisations non gouvernementales) interviennent dans ce processus – et Solidarité femmes en fait partie – le comité de la DAO a beaucoup travaillé pour mettre en avant ses besoins et ses revendications. Il s'investit énormément dans ce réseau, dont le noyau est constitué des organismes suivants :

- cfd, organisation chrétienne pour la paix
- DAO, Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein
- Coordination post Beijing des ONG de Suisse
- Terre des femmes Suisse.

Par rapport à l'application de cette Convention d'Istanbul, la DAO juge indispensable que soit mise sur pied une stratégie nationale, tant sur la question des violences perpétrées à l'encontre des femmes et des enfants que sur celle de la violence domestique. Seul un accord de collaboration inter-cantonale contraignant permettra l'émergence d'une telle politique globale. Cette dernière permettrait entre autres à toutes les femmes et à leurs enfants de bénéficier d'une aide lorsqu'elles sont victimes de violence domestique, indépendamment de leur lieu de domicile ou de leur état de santé.

Voici les revendications principales de la DAO relatives à l'application de la Convention d'Istanbul :

- Créer une stratégie nationale contre la violence faite aux femmes et aux enfants et contre la violence domestique
- Disposer d'un nombre suffisant de places d'hébergement sécurisé dans les maisons d'accueil de tous les cantons (à l'heure actuelle, elles ne disposent que de 250 lits en tout et pour tout, alors que ce nombre devrait être bien supérieur : selon les sources, jusqu'à 750 lits)
- Assurer le financement de Solidarité femmes, indépendamment du canton où se trouve la maison d'accueil
- Disposer de ressources suffisantes pour le travail à Solidarité femmes (protection, hébergement, consultations, encadrement, accompagnement, etc. pour les femmes et les enfants)
- Aménager les maisons d'accueil pour permettre leur accès aux personnes à mobilité réduite
- Offrir, dans tous les cantons, des prestations spécialisées destinées au travail avec les auteurs de violences, afin de casser la spirale



Obtenir que le travail de prévention soit financé par l'État.

Vous trouverez davantage d'informations en cliquant sur : https://istanbulkonvention.ch/html/blog/massnahmen-fr.html
La DAO souhaite que l'année 2019 soit celle de toutes les concrétisations...

4. WAVE

La rencontre annuelle de WAVE pour 2018 a eu lieu en octobre à Malte. La DAO y était représentée par SP.

5. Finances et comptes de l'association

Lors de notre assemblée des déléguées du 21.09.2017, nous avons approuvé pour l'année 2018 un budget relatif à l'administration de la DAO et au projet de protection des enfants. Il incluait une participation pour la coordination de l'association, avec une couverture de l'excédent de dépenses par les fonds propres de celle-ci.

Les coûts administratifs de la DAO se montent à CHF 18'223.06 et ne sont ainsi pas couverts par les CHF 13'000.- de cotisations des membres. Nous avons reporté la refonte de notre site Internet.

Grâce à GZ, notre nouvelle secrétaire générale et coordinatrice depuis juin, le projet relatif à la protection des enfants a démarré avec succès. Le financement en a été assuré en grande partie par l'Office fédéral des assurances sociales.

Ayant reçu des dons généreux totalisant CHF 12'386.35, nous avons pu boucler les comptes 2018 avec un excédent.

Nous avons bouclé les comptes 2018 avec des charges de CHF 40'936.16 et des recettes de CHF 45'386.35, enregistrant ainsi un gain de CHF 4'450.19.

Un grand merci à tous et à toutes pour votre soutien, votre apport constructif et la confiance réciproque dont nos échanges sont empreints.